

Commentaire de l'article d'Éloi Laurent et de Jacques Le Cacheux « Carbone sans frontières. Quelles solutions fiscales face aux émissions importées ? »

par **Gilles Rotillon**

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Je voudrais d'abord dire mon accord sur le constat, la nécessité d'agir tout de suite y compris en France, et sur la taxation du carbone dans une réforme fiscale d'ensemble. Je voudrais toutefois soulever un certain nombre de problèmes qui font que la réforme proposée par les auteurs n'est pas aussi facile à mettre en œuvre qu'ils semblent le penser.

Le choix de la taxation leur semble s'imposer d'une part parce que la norme n'est pas efficace, ce qui est un point de vue largement partagé chez les économistes, et, d'autre part, parce que le marché des droits, tel qu'il fonctionne en Europe, n'est pas satisfaisant. Cependant, leur démonstration est biaisée en ceci qu'ils comparent un outil effectivement utilisé (le permis négociable) et un autre outil (la taxe) qui n'est que potentiel puisqu'il n'est pas encore mis en œuvre. Or rien ne dit qu'une fois en usage cet instrument ne rencontre pas lui aussi de sérieux problèmes.

Tout d'abord il y a la nécessité de mettre en place une comptabilité carbone à un niveau de nomenclature très fin et au minimum au niveau européen (et sans doute de la Chine) puisqu'il est nécessaire d'avoir le contenu en carbone des importations. Ce n'est bien entendu pas impossible mais cela ne se fera pas non plus immédiatement. De plus cette comptabilité doit être assimilée par les acteurs, ce qui n'est pas impossible non plus mais certainement plus difficile que celle qui fut mise en place au moment de la

création de la TVA, qui était en monnaie, plus habituelle à manier que le carbone.

Une fois cette condition réalisée, il faudra fixer le taux de la taxe et il n'y a pas de raison que le taux choisi se révèle optimal. D'où sans doute une longue période de tâtonnement qui contredit à l'exigence (justifiée) que les auteurs expriment vis-à-vis de la prévisibilité de la taxe. Ce « défaut » est bien entendu le dual de celui du marché des permis, qui certes assure un niveau connu des émissions mais ne permet pas *a priori* de connaître leur prix. Ici on peut fixer un prix mais il ne permet pas *a priori* de connaître le niveau des émissions atteint. La taxe oblige donc aussi à mesurer ces émissions suffisamment fréquemment pour pouvoir juger de l'atteinte de l'objectif de réduction et permettre la révision du taux en fonction du but à atteindre.

Une troisième difficulté, et sans doute la plus grande, est celle posée par l'acceptabilité sociale de la taxe, causée par les problèmes de redistribution qu'elle implique. Une taxe ne peut être acceptable que si les ménages les plus pauvres ne perdent pas de pouvoir d'achat. Il convient donc de s'entendre sur le seuil de « pauvreté » et sur la forme de la redistribution. Concernant la forme particulière de la taxe que proposent les auteurs, une TCA inspirée explicitement de la TVA, si elle a effectivement l'avantage de ne pas biaiser la compétitivité des entreprises nationales, elle risque aussi de se voir accuser comme la TVA d'être peu équitable. On sait en effet que la TVA pèse davantage sur les revenus des ménages les plus modestes que sur les revenus des ménages aisés. Pour la TCA cela dépendra du contenu en carbone de la consommation des ménages, mais compte tenu de la part importante du chauffage et des transports dans le budget des ménages des deux premiers déciles, il est probable que le contenu en carbone de leur consommation sera aussi élevé. Du coup la redistribution n'en est que plus nécessaire.

Plus généralement, il me semble que pour l'instant, les conditions politiques (au sens large) ne sont pas réunies pour que les Français voient d'un œil serein l'arrivée d'une nouvelle taxe si la certitude de ne pas voir baisser leur pouvoir d'achat ne leur est pas fournie de manière crédible (et il y faudra plus que des discours ou des explications techniques). Le changement climatique pose la question du financement d'un nouveau bien public : un climat supportable à long terme et bien d'autres biens communs

mondiaux sont aujourd'hui sur l'agenda (la biodiversité, le crédit, la paix, ...) qui rend l'arbitrage avec les biens privés (qui forment bien souvent le contenu de ce que l'on nomme le « pouvoir d'achat ») plus tendu. On ne s'en sortira pas en cachant cet arbitrage ou en l'habillant sous des travestissements techniques réservés à des débats d'experts. D'autant plus que si je partage la stratégie de ne pas attendre une utopique unité européenne pour agir, l'action solitaire d'un pays comme la France qui pèse autour d'1 % des émissions mondiales peut facilement être critiquée au nom du peu d'efficacité de cet effort sur le problème global du changement climatique.

D'où une dernière difficulté à résoudre, qui consiste à réfléchir sur les raisons qui pousseraient d'autres pays à imiter cette politique. Puisque l'effet de notre effort sur le changement climatique ne sera pas visible, pourquoi d'autres pays chercheraient-ils à faire de même et ce d'autant plus si cette mesure a du mal à être acceptée ? Il me semble que la réponse à cette question consiste à faire la preuve par la pratique qu'une transformation complète de la fiscalité, reposant davantage sur les ressources naturelles que sur le travail ne conduit pas à une diminution du bien-être de la population mais au contraire à son amélioration (en particulier en lançant le plus rapidement possible les investissements de la transition écologique), notamment en termes d'emplois. Et cette démonstration doit être faite suffisamment rapidement pour qu'elle soit visible à l'échelle d'une législature, faute de quoi les électeurs citoyens risquent fort de la prendre pour un leurre de plus.

